

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

Le préfet de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

et

Le vice-amiral d'escadre,
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil maritime de la façade
Manche Est-mer du Nord

Objet : Assemblée plénière du conseil maritime de la façade maritime Manche Est-mer du Nord du 9 décembre 2013 - projet de compte-rendu

P.J. Projet de compte-rendu de l'assemblée plénière du 9 décembre 2013

Nous avons l'honneur de vous adresser le projet de compte-rendu de l'assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord qui s'est tenue le 9 décembre 2013 à Rouen.

Ce projet de compte-rendu, ainsi que les présentations faites en séance, sont disponibles sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord à l'adresse <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr>.

Il sera, conformément au règlement intérieur, proposé à l'adoption lors de la prochaine assemblée plénière.

À Rouen, le 17 JAN. 2014

Le préfet de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime



Pierre-Henry MACCIONI

À Cherbourg, le 17 janvier 2014

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



Emmanuel CARLIER



**PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

Conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière du 9 décembre 2013 à la préfecture de Haute-Normandie

La sixième réunion du Conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord s'est tenue le 9 décembre 2013 à la préfecture de la région Haute-Normandie à Rouen sous la coprésidence du préfet de la région Haute-Normandie et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. La liste des participants figure en annexe.

La séance est ouverte à 15h par les deux coprésidents, le préfet de la région Haute-Normandie M. MACCIONI et le vice-amiral d'escadre CARLIER, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord qui a succédé au vice-amiral d'escadre NIELLY. Le préfet de la région Haute-Normandie présente à l'assemblée le vice-amiral d'escadre CARLIER et lui souhaite la bienvenue dans ce conseil.

Il souhaite également la bienvenue au nouveau secrétaire du Conseil maritime de la façade, Monsieur Jean-Marie COUPU, qui a succédé en octobre dernier à Monsieur Laurent COURCOL dans ses fonctions de directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord.

Le préfet de région remercie la mobilisation collective des membres de l'assemblée pour faire avancer les nombreux sujets qui vont être traités en séance et qui concernent l'ensemble de la façade maritime.

I / Point d'actualités maritimes :

Le préfet de région rappelle la tenue récente du Comité interministériel de la mer (CIMER), le 2 décembre 2013. Les mesures ainsi annoncées par le gouvernement constituent une feuille de route pour le Conseil, tout comme le sont les travaux conduits dans ce Conseil lors des Assises de la mer et du littoral au printemps 2013.

Le préfet maritime rappelle que le constat a été fait que la France dispose de solides atouts dans le domaine maritime grâce à sa zone économique exclusive et à ses différents acteurs économiques.

Les mesures annoncées portent sur différents volets : protection et valorisation des ressources de la mer, compétitivité du pavillon français, préparation des filières professionnelles de demain et action de l'État en mer.

Au titre de la protection et de la valorisation des ressources de la mer, le préfet maritime met en exergue une première annonce relative au calendrier des travaux d'élaboration de la stratégie nationale de la mer et des littoraux et de sa déclinaison en documents stratégiques de façade. Celle-ci devra être adoptée par décret au second semestre 2014 et les documents stratégiques de façade adoptés par les préfets coordonnateurs au cours du second semestre 2015.

La seconde annonce concerne le projet de loi sur la biodiversité, avec notamment la simplification du régime d'autorisation préalable à toute activité en zone économique exclusive et sur le plateau continental, et l'instauration d'un dispositif juridique visant à protéger les frayères et nourriceries indispensables au renouvellement halieutique.

Le préfet maritime rappelle que les Assises de l'économie de la mer, qui se sont tenues à Montpellier les 2 et 3 décembre 2013, sont dans la continuité du Comité interministériel de la mer. Le Premier ministre et les ministres y ont exprimé leur confiance dans l'avenir maritime de la France.

Ce Conseil maritime de la façade intervient également après l'ouverture du Salon nautique de Paris qui constitue un autre temps fort de la vie maritime française.

La fin d'année 2013 est donc riche en événements autour de la mer qui reflètent l'intérêt des Français pour les questions maritimes.

II / Création de la commission administrative de la façade maritime :

Le préfet de région informe l'assemblée de l'installation de la commission administrative de la façade Manche Est-mer du Nord qui s'est réunie pour la première fois ce jour. Il s'agit d'une instance de concertation propre aux services de l'État dans le cadre de la façade afin d'assurer l'expression commune, partagée et cohérente de l'État sur les sujets maritimes et littoraux, avec pour finalité de construire une politique maritime intégrée.

Cette commission regroupe les différentes autorités préfectorales, régionales et départementales. La direction interrégionale de la mer en assure le secrétariat.

Monsieur GAMBIER, vice-président du Conseil et président de la commission permanente, prend la parole pour souhaiter à son tour la bienvenue au préfet maritime. Il précise que la commission permanente a aussi pris connaissance de l'installation de la commission administrative de la façade. Il salue cette initiative car le dialogue en sera facilité. Il espère ainsi qu'elle facilitera les échanges au sein du Conseil maritime de façade.

III / Point d'information sur le plan d'action pour le milieu marin :

Le préfet maritime introduit ce point d'information et précise que le calendrier initial du programme de surveillance a été allongé de 6 mois pour permettre aux travaux de se dérouler dans des délais moins contraints.

Le point d'information sur le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) est présenté par Claire DAGUZÉ, de la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord.

Elle rappelle que le programme de surveillance sera approuvé par arrêté des préfets coordonnateurs fin 2014 et que le programme de mesures le sera en 2015.

Tous les éléments du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) devront être révisés tous les 6 ans.

La directive cadre européenne stratégie pour le milieu marin (DCSMM) impose la mise en œuvre d'une cohérence entre les États membres. La commission européenne a d'ores et déjà présenté quelques éléments de retour des autres États membres.

En matière d'harmonisation méthodologique, les travaux sont menés à trois niveaux : dans le cadre de groupes de travail pilotés par la Commission européenne, dans des groupes de travail qui existent au sein des conventions OSPAR et Barcelone auxquels participent de nombreux scientifiques, et lors de réunions bilatérales ou trilatérales avec les Etats voisins (Royaume-Uni, Irlande, etc.).

Aux questions de Madame BARBIER (France Nature Environnement), Madame DAGUZÉ répond qu'il est possible d'organiser une réunion d'association particulière avec les associations de protection de l'environnement et que tout est mis en œuvre afin d'assurer la capitalisation des remarques formulées par les acteurs.

Monsieur MONTASSINE (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais /Picardie) s'interroge sur la réactualisation de la bibliographie. Madame DAGUZÉ lui répond que le secrétariat technique s'efforce de prendre en compte les éléments les plus récents, mais qu'il a été nécessaire d'arrêter une date de référence pour la prise en compte des données au sein de l'évaluation initiale.

Monsieur MARIETTE (France Nature Environnement) pose la question de la cohérence du travail entre les États membres. Madame DAGUZÉ lui répond que celle-ci est assurée principalement par l'administration centrale.

Monsieur BAILHACHE (chambre d'agriculture de Normandie) se dit satisfait que le PAMM se construise en cohérence avec les autres procédures (SDAGE, directive nitrates, etc.) et demande la tenue d'une réunion d'acteurs. Madame DAGUZÉ confirme que la cohérence entre le PAMM et le plan d'action nitrates est assurée, et que la concertation avec la profession agricole se fait notamment via les réunions d'association et au sein des instances de bassin.

Monsieur COSTARD (comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord) loue l'existence de la COLIMER, instance de rencontre et de concertation entre le monde terrestre et le monde maritime, qui est pilotée par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Le préfet maritime assure que la directive cadre sur l'eau (DCE) est bien intégrée dans le calendrier d'élaboration du PAMM.

IV / Point d'information sur l'avancement des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine :

Le point d'information sur l'avancement des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) est introduit par le préfet de la région Haute-Normandie et présenté par Madame Muriel ROUYER, de la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord.

Monsieur GAMBIER souligne qu'il serait souhaitable que ces schémas régionaux soient élaborés en tenant compte d'une stratégie à l'échelle de la façade maritime. Le directeur interrégional de la mer, Monsieur COUPU, confirme la prise en compte de la dimension de la façade. Il rappelle toutefois que la législation impose une écriture régionale des différents schémas de développement de l'aquaculture marine.

Madame BARBIER (France Nature Environnement) formule le vœu que cette approche par façade maritime soit prise en compte au niveau national. Elle estime également que la qualité de l'eau et les effets de frontières doivent être intégrés.

Le préfet de région répond que le Conseil maritime a précisément vocation à veiller à la mise en cohérence des quatre SRDAM. Monsieur COUPU assure que cette recherche de transversalité sera faite par la DIRM.

Monsieur COSTARD (comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord) indique que l'évaluation environnementale devra être réalisée une seule fois pour toute la façade.

Monsieur COUPU indique que le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie recherche une réponse collective en confiant cette mission d'évaluation environnementale à un prestataire unique.

Le préfet de région informe l'assemblée qu'il a remonté une demande de crédits spécifiques au niveau central pour financer l'évaluation environnementale. Il a bien entendu les interventions susmentionnées et souhaite également qu'une cohérence soit assurée entre les SRDAM de la façade. Il indique qu'un point sera fait sur ce sujet lors du prochain CMF qui devra faire état d'avancées significatives.

V / Point d'information sur les énergies marines renouvelables :

Le point d'information sur les énergies marines renouvelables (EMR) est introduit par le préfet maritime qui rappelle la forte actualité de ce sujet.

Le 30 septembre dernier, le président de la République s'est rendu à Cherbourg pour exprimer l'ambition de la France de développer les EMR et lancer l'appel à manifestations d'intérêt pour le développement de l'hydrolien en mer.

Le 6 novembre 2013, le ministre de l'écologie Philippe MARTIN a installé le Comité national des énergies marines renouvelables, en présence des représentants des collectivités locales, des professionnels, des associations et des industriels. Trois feuilles de route ont été déclinées lors de ce premier Comité national des énergies marines renouvelables ; elles concernent l'hydrolien en mer, l'éolien en mer posé et l'éolien en mer flottant.

Fin novembre 2013, les lauréats du premier appel d'offres relatif à l'éolien offshore ont confirmé leur volonté de poursuivre leurs projets sur la façade maritime, et les candidats au deuxième appel d'offres étaient invités à remettre leurs projets auprès de la Commission de régulation de l'énergie.

Monsieur CHEVALIER, adjoint au préfet maritime pour l'action de l'État en mer, rappelle l'objectif gouvernemental de porter en 2020 la part de la production d'électricité provenant des énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la production nationale, soit 6 gigawatts.

La façade maritime Manche Est - mer du Nord est particulièrement concernée par les EMR avec le premier appel d'offres éolien en mer (projets de Fécamp et de Courseulles-sur-Mer), le deuxième appel d'offres éolien en mer (site du Tréport) et l'appel à manifestations d'intérêt hydrolien (site du raz Blanchard).

Il relève toutefois une différence majeure entre le premier et le deuxième appel d'offres éolien : la phase de levée des risques, une fois le lauréat sélectionné, sera de 24 mois et non plus de 18 mois.

Les instances de concertation mises en place ont vocation à perdurer durant toute la durée de vie des projets, y compris pendant les phases d'exploitation, puis de démantèlement.

Monsieur PEYSSON (syndicat des énergies renouvelables) pose la question du rôle joué par le Conseil maritime de la façade dans la détermination des sites propices. Il propose de créer un groupe de travail temporaire au sein du CMF sur ce sujet.

Monsieur CHEVALIER répond que, dans le cadre de la procédure réglementaire, le CMF sera consulté.

Madame BARBIER (France Nature Environnement) s'étonne de la différence de traitement entre les dossiers qu'ils relèvent soit d'une procédure commerciale, soit d'une expérimentation ; notamment en terme de consultation du CMF, Instance de gouvernance relative aux activités en mer.

Monsieur MONTASSINE (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas-de-Calais / Picardie) insiste sur le fait que le 1^{er} projet éolien en mer du Tréport avait été mal monté. Il espère que ce ne sera pas le cas du projet en cours.

Le préfet maritime répond que la concertation pourra être très fine, à l'image de celle réalisée pour le projet éolien de Courseulles-sur-Mer avec la mise en place d'un comité de liaison des pêches.

Monsieur BAILHACHE (chambre d'agriculture de Normandie) fait remarquer que la question du raccordement, et surtout du tracé de ce raccordement, est très importante en terme d'impact pour le monde agricole, qui ne doit pas être oublié dans les concertations.

Le préfet maritime répond que la question du lieu de raccordement doit faire l'objet d'une concertation approfondie, et que les lignes existantes devraient être suffisantes.

Monsieur SEVIN (ports normands associés) demande comment seront instruites les demandes dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt hydrolien.

Monsieur Jean-Pierre TERAL (syndicat force ouvrière) demande quelle liberté d'accès sera possible pour les particuliers et les activités de loisirs dans les parcs d'EMR.

Le préfet maritime précise que, dans ces zones de production industrielle, une réglementation précisera quels seront les usages possibles et que cette réglementation sera susceptible de recours.

VI / Modification du règlement intérieur du Conseil maritime de la façade :

En raison de la non atteinte du quorum, les coprésidents proposent que le projet de délibération portant modification du règlement intérieur soit reporté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée plénière.

VII / Approbation des procès-verbaux des assemblées plénières des Conseils maritimes de la façade des 19 mars 2013 et 14 juin 2013 :

Le préfet de région et le préfet maritime proposent à l'assemblée d'adopter les deux procès-verbaux, aucune observation particulière des membres n'ayant été reçue par le secrétariat du Conseil, ni formulée en séance.

Monsieur MONTASSINE (comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais / Picardie) regrette que les élus locaux soient peu présents au Conseil maritime de la façade.

Monsieur COSTARD (comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord) estime que le quorum devrait être atteint à chaque fois car le Conseil maritime de la façade est une institution importante.

Monsieur le vice-président GAMBIER explique cette observation par le fait que la plupart des points portés à l'ordre du jour sont des points d'information sans enjeu particulier. Par ailleurs, il considère qu'il y a urgence à mettre en place une meilleure gouvernance des espaces maritimes.

Les procès-verbaux des séances plénières des Conseils maritimes de la façade Manche Est-mer du Nord des 19 mars 2013 et 14 juin 2013 sont approuvés.

En clôture de séance, le préfet maritime annonce la tenue d'une prochaine assemblée plénière du Conseil maritime de la façade début juillet 2014. Le préfet de la région Haute-Normandie clôt la séance à 17h.

À Rouen, le 17 JAN. 2014

Le préfet de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,



Pierre-Henry MACCIONI

À Cherbourg, le 17 janvier 2014

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



Emmanuel CARLIER

Annexe :
Liste des participants

- Coprésidents :

Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Monsieur le vice-amiral d'escadre Emmanuel CARLIER, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

- Membres présents avec voix délibérative :

- Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Monsieur le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, représenté par Monsieur Guillaume BARRON
Monsieur le président directeur général de l'IFREMER, représenté par Monsieur Dominique GODEFROY
Monsieur le directeur de l'Agence des aires marines protégées, représenté par Monsieur Christophe AULERT
Madame la directrice du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres, représentée par Monsieur Jean-Philippe LACOSTE
Madame Michèle ROUSSEAU, directrice de l'agence de l'eau Seine Normandie
Madame la directrice du grand port maritime de Dunkerque, représentée par Monsieur Yves LALAUT
Monsieur le directeur du grand port maritime de Rouen, représenté par Madame Sandrine SAMSON
Monsieur le directeur du grand port maritime du Havre, représenté par Monsieur Pascal GALICHON

- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Représentant le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais : Monsieur Wulfran DESPICHT, représenté par Monsieur Dominique GAMBIER (pouvoir)
Représentant le Conseil régional de Haute-Normandie : Monsieur Dominique GAMBIER
Représentant le Conseil général de la Seine-Maritime : Monsieur Jacky HELOURY
Représentant le Conseil général de la Manche : Monsieur Jean LEPETIT

- Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais / Picardie : Monsieur Gérard MONTASSINE
Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie : Madame Sonia MULLER
Représentant le comité régional de la conchyliculture Normandie mer du Nord : Monsieur Joseph COSTARD
Représentant d'armateurs de France : Monsieur Bernard LENOIR, représenté par Monsieur Jean-Yves CADIEUX (pouvoir)
Représentant l'Union nationale des producteurs de granulats : Monsieur Jean-Yves CADIEUX
Représentant des chambres de commerce et d'industrie : Monsieur Eric NEYME
Représentant des chambres d'agriculture : Monsieur Rémi BAILHACHE
Représentant le syndicat des énergies renouvelables : Monsieur Pierre PEYSSON
Représentant ports normands associés : Monsieur Jean-Michel SEVIN

Représentant le syndicat mixte du port de Dieppe : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT
Représentant la fédération française des pilotes maritimes : Monsieur Olivier COUDERC

- Collège des représentants des salariés d'entreprises :

Représentant le syndicat confédération générale du travail : Monsieur Lionel GARBE
Représentant le syndicat force ouvrière : Monsieur Jean-Pierre TERAL
Représentant le syndicat force ouvrière : Monsieur Didier TERAL
Représentant le syndicat confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres : Monsieur Régis CAVILLON
Représentant le syndicat confédération française des travailleurs chrétiens : Monsieur Bruno DACHICOURT

- Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

Représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins : Madame Ingrid RICHARD
Représentant la fédération française des pêcheurs plaisanciers : Monsieur Jean LEPIGOUCHET, représenté par Monsieur Dominic BENBASSA (pouvoir)
Représentant de la fédération chasse sous-marine passion : Monsieur Pierre FEUILLY
Représentant de France nature environnement : Monsieur Michel MARIETTE, Madame Sylvie BARBIER et Madame Delphine BOUIS

- Membres présents sans voix délibérative :

Représentant de l'agence de l'eau Seine Normandie (suppléant) : Monsieur Loïc GUEZENNEC
Représentant de l'union nationale des producteurs de granulats (suppléante) : Madame Lætitia PAPORE
Représentant du syndicat des énergies renouvelables (suppléant) : Monsieur Christophe LEBLANC

- Autres participants :

- Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord, secrétariat du CMF Manche Est-mer du Nord :

Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer
Madame Muriel ROUYER, Service ressources, réglementation, économie, formation
Madame Anne CORNEE, Mission de coordination des politiques maritimes
Madame Claire DAGUZE, Mission de coordination des politiques maritimes
Monsieur Guillaume GUERILLOT, Mission de coordination des politiques maritimes
Madame Raphaëlle CAMIER, Mission de coordination des politiques maritimes

- Participaient également au CMF :

Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Monsieur Jérôme THEILLIER, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Monsieur Jean-Baptiste ARSA, Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Madame Bénédicte MULLER, Préfecture de la région Haute-Normandie
Messieurs Dominique DEVIERS et Jérôme SAINT-CAST, DREAL Haute-Normandie
Monsieur Jean-Marc DEMAGNY, DREAL Picardie
Monsieur Philippe LAGRANGE, DIRECCTE Haute-Normandie

Monsieur Thierry LAFORGE, DDTM 59
Monsieur Mathieu ESCAFRE, DDTM 76
Monsieur Bruno THENAIL, Région Haute-Normandie
Madame Valérie BALAGUER, Conseil général de la Manche
Monsieur Alex PION, Fédération départementale de la chasse